Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN
Octobre 2012,
volume 26,
numéro 8

Hôtellerie CSN
25 ans de luttes, de gains, de solidarité...
Et ça continue!

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Jean Gladu
Correction : Michèle Delsemme
Photographies : Guylaine Alix, Normand Blouin, Michel Giroux, David Milroy, Emmanuelle Proulx et Jean-Marie Vézina
Illustration : Mathilde Hébert
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
guylaine.alix@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À L'agenda

Octobre

3 (soir) et 4 (toute la journée)
Assemblée générale

1 et 2
Les réseaux d'entraide

4
Secrétariat

9, 10 et 11
Exécutif syndical I
Accidents et maladies du travail

12
Comité de surveillance

15, 16 et 17
Union Executive II

18 et 19
Délégué-e syndical

22, 23 et 24
Union Executive I

24 et 25
Initiation à la santé sécurité du travail

29
SGS logiciel de trésorerie

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Tenir tête

Gaétan Châteauneuf a commenté les résultats des élections provinciales tenues la veille de l'assemblée générale du conseil central. Il se réjouit de l'élection de deux candidats de Québec solidaire, Amir Khadir et Françoise David. Il salue aussi l'arrivée à l'Assemblée nationale, pour le Parti Québécois, de Léo Bureau-Blouin, figure importante de la lutte étudiante, de même que celle de Diane De Courcy, avec qui le conseil central a entretenu de bonnes relations de travail lorsqu'elle était à la tête de la Commission scolaire de Montréal. Ces élections suscitent nombre d'inquiétudes en raison des alliances que pourraient tisser le Parti libéral et la Coalition Avenir Québec. Au premier jour de son mandat, la nouvelle première ministre s'est engagée à annuler la hausse des droits de scolarité et la loi spéciale.

Nos invité-és

Stéphane Julien, Éric Caron et **Sylvain Rocheleau**, du Syndicat des salariés de produits de céramique et autres (SSPCA–CSN), ont présenté les derniers développements dans le conflit. En grève depuis le 4 mai, le syndicat est devant un employeur méprisable, Mapei, qui a récemment licencié 43 travailleurs (voir l'article en page 6). Monsieur Caron insiste sur l'importance de participer à la campagne du 25 $. Ces dons permettent aux syndicats en conflit de poursuivre leur lutte qui s'avère, ici, des plus âpres.

Puis sont venus à l'assemblée des représentantes et des représentants des syndicats CSN de l'hôtellerie en conflit (Regency Hyatt, Maritime, Holiday Inn Select Sinomonde et hôtel Espresso). Les directions d'hôtels, dans l'actuelle négociation coordonnée, ont tenté d'imposer d'importants reculs dans les conditions de travail des employé-es (voir l'article en page 7).

Jacques Beaudoin, du Mouvement Action-Chômage (MAC), et **Marie-Hélène Arruda**, du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), ont fait état des importantes modifications prévues au régime d'assurance-emploi, à la suite de l'adoption à la Chambre des communes, en juin, du projet de loi C-38. Monsieur Beaudoin a rappelé que moins de 50 % des travailleuses et des travailleurs ont accès à des prestations d'assurance-emploi, en raison des nombreuses réformes mises en place depuis les années 1990. Il se dit très inquiet des changements concernant la notion « d'emploi convenable ». Les groupes de défense organisent une manifestation nationale, le samedi 27 octobre, à Thetford Mines, circonscription de Christian Paradis, député du gouvernement conservateur.

Élections

Afin de combler la délégation du conseil central qui participe au conseil confédéral, huit substituts ont été élus, soit, dans l'ordre de nomination, Nicole Daniel, Patrick Beaumont, Martin Dunham, Jacqueline Bernier, Benoit Taillefer, Éric Deveau, Sylvie Tremblay et Kim Boyer. Par ailleurs, Suzanne Audette a été élue au poste de responsable du front de lutte santé et services sociaux, vacant depuis juin.

Par la suite, le comité exécutif a présenté le plan d'action du conseil central pour les prochains mois. Entre autres objectifs : soutenir les syndicats en lutte, poursuivre la réflexion sur les actions à réaliser pour combattre la privatisation des services publics et entreprendre des actions contre le gouvernement Harper. On souhaite aussi amorcer un travail de réflexion collective sur la conjoncture, les luttes à mener et les moyens pour le faire, et ce, notamment par le biais de rencontres avec les syndicats.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Urgence démocratique!

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

D'une élection à l'autre, la question revient telle une vieille ritournelle : doit-on voter stratégique ou selon ses valeurs et ses convictions? Pour celles et ceux dont les valeurs et convictions s'accordent en parfaite harmonie avec les deux partis politiques favorisés par notre système électoral, pas de problème de conscience! Sinon, la question est tout autre. Dans les milieux progressistes, d'un côté, les uns exhortent les autres à voter pour le PQ de façon stratégique afin de renverser les libéraux ou encore en appelant à l'unité des forces souverainistes sans égard véritable aux allégeances de gauche ou de droite. De l'autre côté, on réclame le droit de voter selon ses valeurs, au risque même de faire réélire un gouvernement qui atteint des sommets d'impopularité. Bref, cet été, il n'y avait pas que la température qui était chaude! Les débats entre camarades ou dans les familles ont parfois atteint le point d'ébullition et fait sortir la vapeur de plusieurs par les oreilles et par le nez!
Il est plus que temps d'en finir avec ces dilemmes. Notre mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour introduit une série de distorsions qui ne permettent pas de refléter les véritables aspirations des Québécoises et des Québécois en matière de représentation politique.

Par exemple, lors des élections du 4 septembre, le PQ et le PLQ se sont retrouvés surreprésentés alors que tous les tiers partis ont été sous-représentés. En effet, le PQ a remporté 43 % des sièges pour 31,9 % des votes, le PLQ 40 % des sièges pour 31,2 % des votes tandis que la CAQ a obtenu 15 % des sièges pour 27 % des votes. Pour ce qui est de QS, la formation politique a recueilli 1,6 % des sièges pour 6 % des votes. Sur le site Web du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), on peut lire qu' « il a fallu au PQ en moyenne 25 806 votes pour obtenir chaque siège alors qu'il en aura fallu 5 fois plus pour QS, soit 131 617 votes ».

Mode de scrutin proportionnel

Il est temps de troquer notre vieux mode de scrutin pour un mode de scrutin proportionnel. D'ailleurs, même le PQ avait, depuis 1969 et jusqu'à 2012, une position préconisant l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel. Malheureusement, rendu au pouvoir, il est parfois difficile d'avoir le courage politique de changer une façon de faire avantageuse. Chercher à former un gouvernement majoritaire avec une minorité des voix n'est pas une solution selon nous. À l'instar du MDN, nous pensons qu'il faut envisager l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire, c'est-à-dire une forme de représentation où environ 60 % des député-es seraient élus comme cela se fait actuellement et 40 % seraient des sièges de compensation. Ces député-es seraient élus de manière à respecter le pourcentage de votes obtenus par les différents partis en visant une représentation équitable de la population de toutes les régions du Québec. Pour avoir droit à un siège de compensation, les partis devraient obtenir minimalement entre 3 % et 5 % des votes nationaux. Ce système permet une meilleure représentativité de l'ensemble des points de vue que l'on retrouve dans la société et a fait ses preuves dans les pays où il est appliqué, notamment en ce qui a trait à la représentation des femmes. Dans un rapport en 2006, le Directeur général des élections reconnaissait d'ailleurs ce mode de scrutin comme une formule envisageable.

Comme progressistes, notre véritable défi est de réfléchir aux moyens à mettre de l'avant pour faire avancer les idées de gauche et que celles-ci s'expriment dans les urnes plutôt que se déchirer entre nous sur la division du vote. Mais surtout, on doit se rappeler que la démocratie ne se résume pas à faire un X sur un bulletin de vote de temps à autre. Le droit de vote est une condition nécessaire, mais non suffisante à l'exercice de la démocratie peu importe le mode de scrutin. La démocratie doit être un mode de vie, un espace à habiter, à partager, qui nous permet de vivre librement et de façon égalitaire dans nos collectivités, d'être pleinement ce à quoi nous aspirons.

Une rentrée qui restera dans les annales!

Imposant déploiement policier lors de la rentrée à l'Université de Montréal, le 28 août.

Manifestation devant l'UQÀM lors de la rentrée, le 27 août

À la veille de la rentrée scolaire dans les cégeps et les universités touchés par la grève étudiante, on vit ce que l'on vit rarement au Québec : la tenue d'assemblées générales de syndicats qui refusèrent de faire partie de l'arsenal prévu par la loi spéciale, quitte à... refuser de travailler ! Ainsi, des assemblées syndicales votèrent, l'esprit inquiet mais le cœur engagé, à majorité toujours, mais jamais unanimement tant l'inquiétude était grande et les opinions sur la marche à suivre nombreuses, la possibilité de tenir des grèves illégales s'il le fallait, pour refuser de jouer dans la pièce que le gouvernement libéral avait mise en scène!

La liberté s'organise!

En offrant la protection de son Fonds de défense professionnelle (FDP), la CSN a permis aux enseignantes et aux enseignants de préserver leur libre arbitre et de se tenir debout, collectivement, facilitant la possibilité de refuser de donner des cours s'il le fallait, et ce, malgré les mesures extrêmement répressives de la loi 12 et les sanctions déjà prévues aux conventions collectives et au Code du travail. La centrale proposait aux milliers d'enseignantes et enseignants, chargé-es de cours et professeur-es qui jugeraient, de concert avec leur syndicat, que si les conditions d'enseignement n'étaient pas réunies pour dispenser des cours, voire que leur liberté académique et même que leurs « libertés politique et universitaire » n'étaient pas respectées, tous les recours juridiques et amendes éventuels seraient assumés par la CSN, via son FDP. Rappelons que le FDP, c'est en quelque sorte la caisse de secours de la classe ouvrière regroupée au sein de la CSN.

Environ une douzaine de syndicats de la grande région de Montréal se sont retrouvés dans l'œil du cyclone. Ceux-ci, aux prises avec une rentrée académique marquée par une prolongation de la session d'hiver, risquaient de se voir forcer à entrer au travail à travers les trouées que les escouades antiémeutes auraient taillées à même les piquets de grève du mouvement étudiant. Au moment d'écrire ces lignes, toutes les associations étudiantes de niveau collégial ont choisi de retourner en classe, en trêve ou autrement, de même que celles des facultés et départements universitaires. Les mandats d'arrêt de travail n'ont donc pas été utilisés.

FDP contre loi 12

L'irruption du Fonds de défense professionnelle de la CSN dans le conflit étudiant n'avait pas pour objet de défier la loi 12 ou même d'appuyer les grèves étudiantes. Les assemblées syndicales et la CSN elle-même les avaient déjà appuyées depuis longtemps et ce, de diverses façons…

Cette caisse syndicale, le FDP, est entièrement dédiée, par des décisions de congrès de la CSN, à appuyer les luttes des travailleuses et des travailleurs, que ce soit pour arracher le droit de se syndiquer, de s'organiser, de conclure des conventions collectives et de les défendre. Il n'empêche que, dans le contexte inédit que nous vivions alors, la protection réelle, mais tout de même relative du FDP de la CSN (un fonds n'est jamais inépuisable, ni tout puissant), aura permis cela : une assise démocratique et une protection certaine, afin que les membres de la CSN puissent choisir d'agir autrement, si besoin était, selon leur conscience et les circonstances, plutôt que d'être des pions sur l'échiquier électoral du gouvernement libéral.

À l'instar des autres organisations syndicales, la CSN a choisi politiquement et juridiquement de contester la loi 12. Les sentences qui y sont prévues sont à ce point importantes qu'elles pourraient empêcher des syndicats d'agir pour des années s'ils en étaient frappés. C'est d'ailleurs pour cela que la CSN était prête à soutenir ses syndicats dans les collèges et les universités du Québec, s'ils avaient été touchés par des sanctions pécuniaires ou autres, ou menacés de l'être. Une éventualité qui a dû faire réfléchir nombre d'administrations locales.

Les propositions d'arrêt de travail ne visaient pas l'amorce d'une grève sociale ou un appui déguisé à la grève étudiante, comme des opposants l'ont parfois prétendu dans des assemblées syndicales. Ces propositions étaient une réplique affirmée de la CSN issue de sa tradition de syndicalisme de combat, face à une loi inique qui visait à briser les reins du mouvement étudiant dans sa quête du droit à l'éducation, en utilisant le personnel enseignant dans sa vile stratégie répressive.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

La pauvreté tue

OCT. 07 JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT

Le 7 octobre prochain marquera la cinquième édition de la Journée mondiale pour le travail décent. Pour souligner cette journée, l'*Unité* s'est entretenu avec la Dre Marie-France Raynault, médecin spécialiste en santé communautaire et directrice du Centre Léa-Roback. Elle est l'auteure du rapport du directeur de santé publique, paru il y a près d'un an et intitulé *Les inégalités sociales de santé à Montréal, le chemin parcouru.*

Personne n'en doutera, les gens vivant dans la pauvreté sont généralement en moins bonne santé. Mais plus encore, la misère assassine. Les écarts de santé entre les riches et les pauvres se traduisent en années de vie en moins. Les gens vivant dans des quartiers défavorisés ont une espérance de vie plus courte que ceux des quartiers plus aisés. Par exemple, l'espérance de vie en bonne santé est nettement supérieure dans la région du Lac-Saint-Louis, un des territoires les plus favorisés de Montréal où on vit en santé en moyenne 11 ans de plus qu'à Pointe-Saint-Charles.

Même si des progrès ont été réalisés depuis la parution d'un premier rapport sur la santé de la population montréalaise, en 1998, certains groupes de personnes sont plus vulnérables. « Au Québec, on a fait des progrès importants dans la lutte à la pauvreté, grâce aux mesures familiales, notamment les CPE à 7 $, les congés de maternité plus longs, les allocations familiales plus généreuses », explique Dre Marie-France Raynault. « Toutefois, les personnes seules n'ont pas bénéficié du train de mesures sociales. L'aide sociale au minimum, ça détruit les personnes. C'est le prochain chantier à entreprendre quant à la lutte à la pauvreté », avance la spécialiste en santé communautaire.

Dre Marie-France Raynault

Se syndiquer, c'est combattre la pauvreté

Pour l'auteure du rapport, la meilleure façon de lutter contre la pauvreté est de tout faire pour maintenir les gens dans la classe moyenne. À cet égard, les syndicats jouent un grand rôle, leur mission étant de pourvoir les salarié-es des meilleures conditions de travail possible. « Si on n'avait pas eu de syndicats, on aurait encore des enfants travaillant dans les mines », affirme la spécialiste, qui soutient que la notion d'inégalités sociales de santé est apparue lors de recherches effectuées dans les milieux de travail. Les personnes les plus à risque sont les migrants sans papier et ceux dont le diplôme n'est pas reconnu. « On vous embauche sur des chantiers de construction, par exemple, et vous n'êtes pas formés et préparés à ce genre de travail. On a vu des employés qui ne déclaraient pas l'accident de travail, de crainte de perdre leur emploi ». Selon la docteure, un des défis importants à relever est celui de l'intégration en emploi des personnes immigrantes afin de les sortir de la pauvreté.

Une personne sur quatre est pauvre à Montréal

À Montréal, le quart de la population vit dans la pauvreté et ce ne sont pas uniquement des personnes vivant d'aide sociale. Un travailleur à temps plein payé au salaire minimum a un revenu annuel d'environ 16 900 $, ce qui n'est pas suffisant pour combler tous les besoins essentiels. En 2011, 194 200 personnes travaillaient au salaire minimum au Québec. Selon le Front de défense des non syndiqués (FDNS), une coalition de 25 groupes populaires et syndicaux, dont le conseil central est membre, il est urgent de hausser le taux général du salaire minimum, qui devrait se situer à 11,20 $ l'heure pour arriver tout juste au seuil de pauvreté. Une récente étude de l'Institut de la statistique du Québec démontre d'ailleurs qu'une hausse du salaire minimum a une incidence positive sur les salaires se situant juste au-dessus. Près de 20 % des travailleuses et des travailleurs pourraient en bénéficier.

Le rapport sur la santé de la population montréalaise suggère plusieurs recommandations pour sortir les gens de la pauvreté, notamment en haussant les prestations d'aide sociale, en investissant dans le logement social, en améliorant l'accès des plus démunis aux CPE et en développant des mesures pour mieux intégrer les populations immigrantes.

Licenciement massif chez Mapei

Capitalisme sauvage

En grève depuis le 4 mai, les travailleurs de l'usine Mapei, à Laval, ont essuyé un dur coup à la fin du mois d'août, alors que leur employeur a licencié 43 d'entre eux. Cette offensive a tout l'air d'être une odieuse vengeance, après plus de quatre mois de grève des membres du syndicat CSN.

Dans son avis de licenciement, Mapei soutient qu'« après analyse de la situation globale des opérations de MAPEI Amériques, Mapei inc. Laval a décidé de procéder à la fermeture définitive du département des poudres et mortiers ainsi qu'à l'abolition définitive d'un certain nombre de postes ». Pourtant, rien ne semble justifier la fermeture de cette usine qui fabrique principalement des produits adhésifs pour céramique. Des investissements de l'ordre de dix millions de dollars avaient d'ailleurs été annoncés par la direction à maintes reprises à la table de négociation, avant le déclenchement de la grève.

Avec ces licenciements, Mapei cherche vraisemblablement à déstabiliser les membres du Syndicat des salariés des produits de céramique et autres–CSN (SSPCA–CSN), qui font preuve d'une cohésion et d'un esprit de corps inébranlables depuis le début du conflit de travail.

Ignoble procédé

« Cette façon de faire abjecte, c'est dans la plus pure tradition de Mapei. On jette des travailleurs à la rue, près de la moitié de notre syndicat, sans aucun scrupule. Ces travailleurs ont contribué à la réussite de cette entreprise multinationale qui a récemment fêté ses 75 ans. C'est indigne ! », fustige Éric Caron, président du SSPCS-CSN. « Le manque de respect est au cœur de cette grève. Cette attaque contre des gens qui ont toujours fait leur travail avec compétence et efficacité en fait foi », peste le président du syndicat. « Nous ne nous laisserons pas abattre et allons montrer que nous sommes, plus que jamais, unis et solidaires », assure-t-il.

Sans être inquiétée le moins du monde, Mapei transfère depuis plusieurs mois sa production vers la compagnie Affiliated - Entrepôt et centre de distribution et poursuit ainsi ses opérations. Les dispositions anti-briseurs de grève ne prévoient aucune sanction pour les compagnies qui effectuent leur production hors établissement. Des entreprises peuvent donc « déménager » leur production dans d'autres lieux sans qu'elles ne soient reconnues coupables d'aucune infraction au Code du travail. Il est plus que temps de moderniser la législation afin que ces réalités soient reconnues et que les employeurs ne puissent plus contourner aussi aisément l'esprit du Code du travail.

Les 115 membres du SSPCA-CSN sont sans convention collective depuis le 13 décembre 2011. Les négociations sont au point mort depuis le 22 mai dernier.

Les travailleurs, lors d'une assemblée générale le 29 août, ont pu faire le point sur les 43 licenciements imposés par Mapei

Négociations coordonnées dans l'hôtellerie

La lutte rapporte !

Les syndicats CSN du secteur de l'hôtellerie ont organisé une série d'occupations d'hôtels ces dernières semaines

Devant la menace d'un débrayage généralisé des syndicats CSN du secteur de l'hôtellerie, le 9 septembre, plusieurs directions d'hôtels se sont enfin mises en mode négociation et des pourparlers intensifs ont mené à plusieurs règlements. Il aura tout de même fallu sortir l'artillerie lourde –la grève générale illimitée a même été envisagée– pour faire entendre raison aux hôteliers.

Tout au long de l'été, les syndicats ont voulu donner une chance à la négociation. Les travailleuses et les travailleurs ont été des plus patients, mais devant l'intransigeance et le manque de volonté des employeurs, ils ont dû accroître la pression. Dans la semaine précédant la journée de grève prévue le 9 septembre, les syndicats ont effectué une série d'actions et de manifestations, notamment en occupant le hall d'entrée des hôtels Bonaventure, Delta Centre-Ville et Fairmont Le Reine Elizabeth. On voulait ainsi amener les employeurs à retourner aux tables de négociation avec de nouveaux mandats.

Un ultimatum gagnant

Finalement, après un blitz de négociation, plusieurs ententes sont intervenues et outre le syndicat du Reine Elizabeth qui a débrayé quelques heures avant l'obtention d'une entente, à Montréal, seul le syndicat du Gouverneur Hôtel Place Dupuis a fait une grève de 24 heures le 9 septembre. Après avoir occupé le hall d'entrée de l'hôtel, les syndiqué-es de Place Dupuis, accompagnés des lock-outés des hôtels en conflit à Montréal, ont marché jusqu'au Vieux-Port, où un repas gastronomique leur a été servi afin de souligner les 25 ans de négociation coordonnée du secteur hôtellerie de la CSN.

Des demandes raisonnables

Les syndiqué-es ont des demandes des plus raisonnables : une protection accrue de leur emploi, une augmentation de la contribution de l'employeur au régime de retraite et la protection de leur pouvoir d'achat. Ils méritent qu'on reconnaisse la valeur de leur engagement au travail et c'est par une bonification de leurs conditions de travail que cela passe. Il faut souhaiter que les ententes conclues aient un effet domino sur les autres tables de négociation. Rappelons que la présente ronde de négociation regroupe 35 syndicats représentants 5500 travailleuses et travailleurs au Québec.

Conflits de travail

Deux hôtels sont toujours en conflit à Montréal : l'hôtel Espresso en lock-out depuis le 16 août et l'hôtel Maritime qui a jeté ses employé-es à la rue le 30 août. Dans ce dernier cas, l'employeur fait montre d'une mauvaise foi manifeste en voulant imposer des reculs de 20 % de la masse salariale. Ici, la direction veut dépouiller les employé-es de leurs conditions de travail acquises depuis 25 ans et refuse de leur consentir des améliorations pourtant octroyées par de nombreux hôteliers jusqu'à maintenant.

Des exemples à suivre

Au moment d'écrire ces lignes, des ententes sont intervenues dans environ une vingtaine d'hôtels à Montréal, Québec, Gatineau et Sherbrooke. Dans tous les cas, les règlements comprennent des augmentations de salaire qui totaliseront 12% sur quatre ans. On note aussi une bonification de la contribution de l'employeur au régime de retraite et des gains substantiels sur les demandes de plateforme, notamment au chapitre de la protection des emplois, du travail des cadres et de l'affichage de poste. Enfin, on s'est assuré que les programmes de services réduits d'entretien ménager des chambres ne puissent entraîner une diminution du nombre d'heures de travail.

À moto, une cinquantaine de membres du syndicat ont participé à la Tournée des présidents du syndicat

Tournée des présidents 2012

Visite des pénitenciers fédéraux

C'est à moto, dans un retentissant concert de vrombissements qui ne pouvait passer inaperçu, qu'une cinquantaine de membres du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) ont fait un arrêt devant les bureaux de la CSN, à Montréal, à la fin du mois d'août, dans le cadre de leur Tournée des présidents 2012. Le syndicat a entrepris une démarche d'envergure, celle de rendre visite, à bord d'un motorisé, aux 52 pénitenciers fédéraux où travaillent les 7 400 agentes et agents correctionnels qu'il représente d'un bout à l'autre du Canada.

Cette grande tournée, une première dans le genre pour le syndicat, vise à connaître les difficultés vécues par ses membres dans les établissements carcéraux, partout au pays. L'opération permet également d'informer les agents correctionnels de l'état de la négociation qui a cours actuellement avec le gouvernement fédéral, en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

Surpopulation carcérale

Le surpeuplement carcéral et la sécurité des agents correctionnels sont au nombre des problèmes que constate le syndicat dans les pénitenciers. Il importe de rappeler qu'au printemps dernier, Ottawa a annoncé la fermeture du pénitencier Leclerc, à Laval. Pour le syndicat, c'est une décision incompréhensible puisque, malgré le fait que sa fermeture ne soit pas encore complétée, on assiste déjà à des problèmes importants de surpopulation dans les établissements où sont transférés les détenus de Leclerc.

« Ce sont 500 cellules en moins et, bientôt, il ne restera plus de place dans les pénitenciers du Québec. On est déjà obligé d›avoir recours à la double occupation des cellules, ce qui est dangereux pour les détenus et pour les agents correctionnels », s'insurge Pierre Mallette, président national du syndicat. À cela s'ajoutent les coupes de programmes destinés aux détenus. On s'inquiète d'ailleurs du fait que la buanderie de l'établissement Leclerc constitue le plus important employeur de détenus au Canada et on ne sait pas si elle sera fermée ou déménagée dans un autre pénitencier.

Outre ces irritants, le syndicat explique que le nombre de détenus aux prises avec des problèmes de santé mentale ne cesse de croître. Partout au pays, des unités sont aménagées spécifiquement pour y faire face, sauf au pénitencier Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines; une situation que déplore le syndicat.

Pour UCCO-SACC-CSN, le manque de vision du gouvernement contribue à créer une situation pouvant devenir explosive dans les établissements carcéraux. Alors que les conservateurs adoptent une série de mesures qui auront pour effet d'augmenter la population carcérale, ils effectuent des compressions qui se traduiront par le surpeuplement des cellules et davantage de violence, qui mettront à risque les agentes et agents correctionnels, les détenu-es et le public.

www.ucco-sacc.csn.qc.ca

Semaine nationale de santé et sécurité au travail, du 14 au 20 octobre

Une occasion pour parler de prévention

La Semaine nationale de santé et sécurité au travail, qui se déroulera du 14 au 20 octobre, est devenue une tradition incontournable. Afin de susciter la plus grande participation possible, la CSN favorise la visite des représentantes et des représentants des conseils centraux et des fédérations dans les syndicats à cette occasion. Le comité d'action en santé sécurité (CASS) du conseil central vous invite à organiser une activité de visibilité dans le cadre de cette semaine importante. Nous vous proposons également la visite d'un membre du comité exécutif du conseil central lors de votre activité.

Nous vous demandons de nous informer des activités organisées dans ce cadre, afin que nous puissions diffuser vos bons coups. Vous pouvez nous informer en communiquant les détails de votre activité au conseil central par télécopieur, par courriel ou par téléphone aux coordonnées suivantes :

Télécopieur : 514 598-2020
Courriel : nathalie.belleau@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2091

Alain Ouimet
Comité d'action en santé sécurité
SEE de la Société des casinos du Québec (CSN)

Dixième édition de la COCAL à Mexico

Unir les luttes contre le néolibéralisme

La Coalition of Contingent Academic Labor (COCAL) est une structure souple autogérée qui regroupe des enseignantes et des enseignants précaires depuis 1996. D'abord basée aux États-Unis, elle a ensuite regroupé des Canadiens, des Mexicains et des Québécois. Pour la première fois, cette activité se tenait à Mexico, du 9 au 12 août 2012, dans les locaux de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), où l'on retrouve 324 000 étudiants, 26 000 enseignants précaires et 42 000 employés. Cet événement a permis de créer un dialogue entre les deux grands syndicats de l'institution : AAPAUNAM (personnel enseignant) et STUNAM (personnel de soutien), qui avaient très peu de relations depuis 35 ans. Chacun a contribué à l'organisation du congrès.

En préliminaires aux travaux, des étudiants du Mexique, de Porto Rico et du Québec ainsi qu'un représentant d'*Occupy Wall Street* ont présenté leurs luttes contre la marchandisation de l'éducation. Il est frappant de noter que Porto Rico a vécu, en 2010, des événements semblables à ceux du printemps au Québec, incluant une loi spéciale que leur gouverneur a vantée comme une façon de garantir l'accès à l'éducation. Charest n'a rien inventé! On a ensuite procédé au lancement de la deuxième édition du livre *Magister Changarrization* de Maria-Teresa Lechuga et d'Arturo Ramos. Cet ouvrage montre comment la marchandisation déprécie l'éducation supérieure et crée une nouvelle classe où les précaires sont majoritaires et deviennent ainsi ce qu'on appelle le « nouveau sujet social ».

La loi spéciale, on s'en câlisse!

J'ai présenté le travail du conseil central en appui à la mobilisation étudiante et expliqué comment nos structures favorisent une action concrète sur le terrain en même temps que la réflexion sur la privatisation du social. Cela se réalise aussi par notre travail sur le rôle des fondations privées. Il fallait voir les participants à la plénière arborant tous le carré rouge et scandant : « La loi spéciale, on s'en câlisse ! ».

Yo soy 132

Les camarades mexicains nous ont expliqué le mouvement *yo soy 132* (Je suis le ou la cent trente-deuxième). Lors d'une assemblée électorale en mai dernier, le président mexicain Enrique Pena Nieto, alors candidat, a été confronté par un important groupe d'étudiantes et d'étudiants à ses agissements douteux du passé. Le lendemain, il déclarait que c'était un petit incident de seulement quelques personnes. Aussitôt, 131 étudiants se sont filmés sur *YouTube,* montrant leur carte d'identité et indiquant qu'ils étaient là pour témoigner de l'inconfort du candidat dans la contestation. Depuis, tout le monde qui appuie les déclarations des étudiants et qui s'oppose au président Nieto s'affiche comme étant le cent trente-deuxième du groupe.

Alexandra Zawadzki-Turcotte a représenté la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) au congrès de la COCAL

Un camarade du Wisconsin, pour sa part, est venu expliquer comment son organisation syndicale a dû recontacter tous ses membres, puisqu'il n'y a plus de cotisation perçue à la source. Dans cette opération, le syndicat a réussi à recruter 1 200 membres de plus. La situation les oblige à avoir une activité constante sur les lieux de travail afin de se rendre visibles.

L'importance d'internationaliser les luttes est souvent revenue dans les discussions. Une invitée coréenne a montré que, chez elle aussi, les directions universitaires encouragent la compétition pour attirer des clients au détriment d'une main-d'œuvre aux conditions de travail précaires.

La délégation du Québec, composée de la FNEEQ et du conseil central de même que des syndicats de chargé-es de cours de l'Université de Montréal et de l'UQAM, a insisté pour que soient reconnues les particularités de chaque pays (Mexique, Porto Rico, États-Unis, Canada ainsi que le Québec) dans la déclaration finale. Le congrès s'est conclu sur une ouverture à avoir une participation internationale encore plus grande et à joindre les luttes des enseignantes et des enseignants précaires à celles des étudiants, qui seront désormais invités à participer aux travaux de la COCAL.

Francis Lagacé
2e vice-président
du CCMM-CSN

Les minières canadiennes au Congo

Une industrie sans scrupule

Saviez-vous que du 14 au 20 octobre prochain se tiendra la Semaine du Congo *Brisez le silence*? Pour l'occasion, le comité de solidarité internationale du conseil central, en collaboration avec le comité de la condition féminine, vous invitent à participer à une soirée d'information, le 16 octobre, sur la situation en République démocratique du Congo (RDC). La RDC est un pays déchiré par les conflits liés notamment à la militarisation de l'activité minière, stimulée par l'avidité des entreprises qui s'enrichissent grâce aux nombreuses ressources naturelles au prix d'atroces atteintes aux droits humains, de nombreux assassinats de civils, de viols, de recrutement d'enfants soldats et de déplacements forcés de centaines de milliers de personnes. La situation des femmes y est particulièrement préoccupante. Le rôle des minières canadiennes est loin d'être reluisant. Voici un aperçu de ce dont nos invité-es vous entretiendront au cours de cette soirée. Il faut briser le silence ! Cela nous regarde toutes et tous.

Le mardi
16 octobre 2012
À 18 h
Salles A-B-C, à la CSN
1601, av. De Lorimier,
Montréal
Métro Papineau
Un goûter sera servi.

Vous devez réserver votre place auprès de Diane Despatie, au 514 598-2005 ou par courriel à diane.despatie@csn.qc.ca

Colloque *Vieillir dans la dignité*

De meilleurs services pour nos aînés

On le sait, le Québec connaît un vieillissement accéléré de sa population avec l'arrivée des baby-boomers dans le groupe des 65 ans et plus. Afin de répondre aux nouveaux enjeux que cette réalité pose, un virage majeur et rapide en matière de soins de santé pour nos aîné-es est impératif. C'est ce que soutient le conseil central dans sa *Plateforme pour les services aux personnes âgées pour les régions de Montréal et de Laval*.

« Tant les données statistiques actuelles du gouvernement que les informations qui transpirent informellement dans les médias ou ailleurs dressent un portrait sombre de la situation des aînés et de l'hébergement. Malgré les belles paroles des décideurs politiques quant à la priorité accordée aux services aux personnes âgées et les « injections » d'argent dans ces services, il n'en demeure pas moins que la situation est alarmante et loin de s'améliorer, plus particulièrement dans la métropole et les régions limitrophes. C'est d'ailleurs ce que nous confirme le rapport du Protecteur du citoyen de 2010-2011. »[1]

Pour le conseil central, le temps presse. Les ressources sont encore trop peu nombreuses pour répondre adéquatement aux besoins de la population. De fait, Montréal se classe parmi les dernières régions du Québec pour la mise en place de réseaux de services intégrés pour les personnes âgées.

Il est urgent de planifier et de financer un changement de cap radical : la plateforme du conseil central présente seize revendications qui touchent autant les services à domicile que l'hébergement. Il faut également créer des lieux de concertation où tous les partenaires concernés peuvent agir pour améliorer l'organisation des services : les personnes âgées, les différents acteurs du milieu et les syndicats.

Afin de réfléchir, d'échanger et de trouver des pistes de solution, le conseil central organise un colloque *Vieillir dans la dignité*, le vendredi 23 novembre, toute la journée (lieu à déterminer). L'événement sera animé par Ariane Émond, journaliste et animatrice. On y abordera notamment les questions de logements ainsi que les soins à domicile et en CHSLD. Des syndicats viendront nous présenter l'état des services actuels et les défis auxquels les travailleuses et les travailleurs du réseau sont confrontés.

Mireille Bénard
Conseillère syndicale

1 - *Plateforme pour les services aux personnes âgées pour les régions de Montréal et de Laval*, que l'on peut obtenir en se rendant sur le site Web du conseil central, à l'onglet Comité d'action politique, à la page Front de lutte santé et services sociaux.

Colloque
Vieillir dans la dignité

Le vendredi 23 novembre 2012
Toute la journée, lieu à déterminer

Pour réserver : mireille.benard@csn.qc.ca
ou au 514 598-2030

www.ccmm-csn.qc.ca

Capsule environnement

L'action politique sous toutes ses formes

Comme citoyennes et citoyens, comment pouvons-nous avoir notre mot à dire en matière d'environnement ? Il existe différentes manières de faire connaître notre intérêt.

De petits gestes comme faire part à nos élus, autant fédéraux, provinciaux que municipaux, de nos préoccupations en est un exemple. On peut facilement trouver leurs coordonnées sur Internet. Il ne faut pas hésiter non plus à se servir des numéros de téléphone sans frais que l'on nous offre sur plusieurs produits pour poser des questions, donner notre opinion, exiger des changements ou même saluer des bons coups ! Aussi, on peut intervenir dans nos assemblées municipales ou dans tout autre instance de consultation publique, comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), par exemple.

Plus les gens utiliseront ces moyens pour s'exprimer, plus on devra s'occuper d'environnement. Le pire, c'est de se dire que ça n'en vaut pas la peine et que ça ne donnera rien. C'est plutôt lorsqu'on capitule que tout devient impossible ! Une petite action qui apparaît anodine peut engendrer des changements insoupçonnés ! Il s'agit de s'y mettre. Un exemple très récent est celui de ce professeur de sciences politiques au cégep de Saint-Hyacinthe, François-Olivier Chené, qui a lancé une page Facebook « Nos casseroles contre la loi spéciale », le 17 mai, quelques heures avant son adoption. C'est devenu un mouvement extraordinaire qui s'est propagé partout au Québec et dont on a parlé dans plusieurs médias du monde.

Ne vous gênez pas pour donner votre opinion ! Les entreprises sont préoccupées par leur image. Il faut aussi montrer à nos élu-es que nous existons entre les campagnes électorales !

Patrice Benoit
Comité environnement et développement durable
STT de l'Institut de cardiologie de Montréal (CSN)

www.ccmm-csn.qc.ca

Un ouvrage à lire de David Robichaud et Patrick Turmel

La juste part

David Robichaud et Patrick Turmel : **La juste part** – ***Repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pains***, Collection Documents, Atelier 10, 2012, 97 pages.

Les auteurs de *La juste part*, professeurs de philosophie aux universités d'Ottawa et de Laval, nous gâtent avec cet essai sur des questions tout à fait actuelles et qui secouent drôlement notre perception de ce que nous jugeons juste ou non. Accessibles à souhait, ils parviennent à démontrer qu'un individu qui a « réussi » dans la vie ne mérite pas les avantages qui lui sont octroyés, à la hauteur qu'ils lui sont accordés, grâce à la reconnaissance qu'on lui voue. Bien sûr, ses talents et sa persévérance peuvent être récompensés, mais il faut savoir que cet individu doit son succès, pour une immense part, à son entourage et à son environnement.

Ils fournissent aussi la preuve que le marché ne peut, comme les tenants du « tout-au-marché » l'insinuent, satisfaire les besoins et les intérêts de la collectivité à lui seul. Pour qu'il réponde aux principes du bien commun, le marché doit être contrôlé.

C'est seulement dans un contexte de régulations et de normes établies pour le bien de la collectivité que la juste part peut prendre son sens, et contribuer à la richesse collective.

Jetez-vous sur cette plaquette, elle est révélatrice du contexte ambiant et nous permet d'être beaucoup mieux outillés pour effectuer notre militantisme quotidien.

Priscilla Bittar
Conseillère syndicale

Bienvenue au CCMM-CSN

Les employé-es de Rona L'Entrepôt Anjou se syndiquent

Joindre la CSN pour améliorer son sort

Les 235 travailleuses et travailleurs de Rona L'Entrepôt Anjou, qui œuvrent dans le domaine du commerce au détail, ont décidé de changer d'allégeance syndicale et de joindre les rangs de la CSN. Anciennement affilié aux Teamsters, local 1999, le syndicat couvrira dorénavant davantage de travailleurs que ne le faisait l'ancienne unité syndicale. Ce sera donc un syndicat plus nombreux et soucieux d'améliorer les conditions de travail de ses membres, qui négociera la prochaine convention collective qui viendra à échéance le 15 janvier 2013. La question de la sous-traitance sera un enjeu important de cette négociation. Le centre de rénovation d'Anjou constitue le plus grand point de vente de la bannière Rona L'Entrepôt.

La prévention on la prend à cœur

DU 14 AU 20 OCTOBRE 2012

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

S'organiser pour défendre les enjeux syndicaux en santé et en sécurité, c'est :

CRÉER et participer activement au comité paritaire de santé et de sécurité du travail

EXIGER du temps de libération syndicale pour la prévention

ÉTABLIR un véritable programme de prévention

CSN

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL